

Servitudes

-  Servitude AC1 Monuments historiques

PLU

Prescriptions surfaciques

-  Emplacements réservés
-  Eléments du Paysage à Protéger et Mettre en Valeur (article L.123-1-5.7)
-  Espace boisé classé
-  Périmètres d'orientation d'aménagement et de programmation
-  Zone inondable de risque grave
-  Zone inondable urbanisée de risque important
-  Zone non aedificandi : band de 20m de part et d'autre des cours d'eau en zone N et A
-  Element de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

Informations

Informations surfaciques

-  A750 Catégorie 250m de part et d'autre
-  RD32 100 m de part et d'autre
-  Recul lie a amendement Dupont - Autoroute A750
-  Zonage archéologique de Gignac (sans seuil) - Arrêté n° 2016-2344
-  Zone d'assainissement collectif
-  Zones inondables liées aux gravières (report indicatif)

 Zones inondables liées aux gravières (report indicatif)

